



Au regard de la non qualification du personnel des établissements sanitaires clandestins, et ainsi que le manque d'équipements fiables utilisés dans l'exercice de leur tâche, force serait de croire que l'augmentation du taux de mortalité au Cameroun serait sans doute due à cet effet. Pour la seule année 2017, plus de 3000 centres de santé illégaux ont été décelés. Tel est le constat fait par l'Ordre National des Médecins du Cameroun (ONMC).

Sur les 3000 centres de santé illégaux recensés cette année, par le ministère de la santé publique, l'OMNS n'a reconnu qu'avoir délivré jusqu'ici 17 autorisations d'ouvertures. C'est à la suite de cette situation que l'Ordre National des Médecins du Cameroun tire la sonnette d'alarme tout en mettant en garde les promoteurs de ces centres illégaux recensés dans l'étendu du territoire.

Selon le porte parole de OMNS, le Docteur Théophile Kamgaing à la suite de la réunion entre le Ministère de la Santé publique et son équipe ainsi que les ordres, professionnel de la santé au Cameroun, tenue la dernière fois au sujet des 3000 centres de santé clandestins repérés, le porte parole a expliqué que l'OMNC ne saurait délivrer plus de 25 autorisations pour les installations privées au cours de l'année. Il continu en disant que pour cette année, l'OMNC aurait délivré 17 autorisations et que même en 25 ans l'OMNC ne pourrait délivrer 3000 autorisations.

« Nous avons de faux médecins dehors, même les mécaniciens qui sont installés avec de faux diplômes de médecin et ça c'est la prison, nous avons les infirmiers qui utilisent le logo de médecin c'est également la prison ; la récréation est terminée ». A-t-il martelé.

U ne réunion au sujet de l'exercice illégal de la médecine au Cameroun et celui de l'assurance maladie universelle entre les responsables du ministère de la santé publique et les médecins pointe à l'horizon.